

Procès-verbal **Conseil Municipal du 12 octobre 2023**

Le douze octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 6 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12- Votants : 16 jusqu'à 22h puis 15 votants

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, M. Richard LOPEZ, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (départ vers 22h sans pouvoir), Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Vincent CAILLÉ, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER,

Absents excusés : Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ), Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD),

Secrétaire de séance : M. Richard LOPEZ

Lors de l'ouverture de la séance, Monsieur le maire fait part des différents élus absents et des pouvoirs qui ont été accordés :

- M. Sébastien BESSON est absent et donne pouvoir à Mme Hélène QUÉMÉRÉ
- Mme Servane CHESNEAU est absente et donne pouvoir à M. Rodolphe BORRÉ
- M. Linda GABORIAU est absente et donne pouvoir à M. Pascal BOUTON
- Mme Gwladys BRANGER est absente et donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD

M. Richard LOPEZ est nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal n'ayant pas reçu le procès-verbal du conseil précédent, il ne peut l'approuver ce jour.

1. Intervention de SEMES



Mme Adeline GUIBERT, directrice de l'association SEMES, accompagnée de M. Stéphane BORDAN, secrétaire de l'association sont venus présenter l'association SEMES.

L'objectif de SEMES (Sèvre et Maine Emploi Solidaire) est de favoriser le retour à l'emploi durable de leurs salariés en reconversion professionnelle, tout en assurant des prestations de qualité.

auprès de leurs clients.



Vous avez des besoins de remplacements, de renforts, des surcharges d'activité temporaires, nous mettons à disposition la (les) personnes



Vous avez des déchets valorisables, nous les collectons, les trions pour les valoriser localement !



Vous avez des besoins d'entretien d'espaces naturels, nous assurons ponctuellement ou régulièrement les travaux à votre place.

La commune de Monnières fait appel régulièrement à cette association surtout dans le cadre de l'enfance (Restauration scolaire...). Mme GUIBERT explique que si le CCAS se trouve face à des personnes sans emploi, il est toujours possible de les orienter vers SEMES qui verra si elles entrent dans le cadre légal de leur intervention.

Par exemple, SEMES pourra accueillir les personnes sans emploi du futur habitat ouvrier à Monnières, si elles acceptent les postes proposés par l'association.

2. Territoire à Énergie Positive 2030

M. Stéphane ENTÈME indique que suite à la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR), chaque commune va devoir identifier le potentiel qu'elle pourrait générer en termes d'énergie (des toitures, des espaces il pourrait y avoir des éoliennes...). CSMA a déjà fait un gros travail à ce sujet et la commune aura obligatoirement ce travail à fournir.

M. Stéphane ENTÈME ainsi que M. Christian MAILLARD sont les deux interlocuteurs de la commune de Monnières vis-à-vis de l'Agglo sur ce projet-là.

3. ODD « Objectifs Développement Durable » Monniérois

M. Stéphane ENTÈME et M. Benoît COUTEAU présenteront régulièrement ce nouveau sujet aux conseils municipaux. Ces objectifs ont été définis par M. Stéphane ENTÈME et M. Benoît COUTEAU. Ils ont été discutés en ComCo RSO et ils doivent être validés par le conseil municipal. Les ODD ont été classés par les 5 axes du DD. Ce tableau a été transmis aux élus avant le conseil pour qu'ils aient le temps de la parcourir, et discuté en Bureau Municipal précédemment.

M. Benoît COUTEAU rappelle que depuis 2014, moult choses ont été faites sous couvert du DD. Mais ne pas avoir d'objectifs concrets annuels laissent une notion abstraite ou théorique au ComCo RSO qui est en charge de mettre en œuvre ces aspects DD.

Les ODD présentés sont donc pour 2023/2024 puisque la fin 2023 est très proche. Tous les ans de nouveaux ODD seront proposés. Le nombre pourra varier d'une année à l'autre.

Ces ODD ne doivent pas être validés à la légère car il y aura des actions à mettre en place ensuite qui pourront être compliquées à gérer par le travail demandé. Il faut bien réfléchir avant de les valider.

M. Stéphane ENTÈME ajoute que ce n'est pas le ComCo RSO qui pourra gérer toutes les actions. Par exemple, un schéma vélo sera plutôt géré par le ComCo CVE....

Pour tous ces ODD des moyens financiers seront prévus. Des arbitrages seront à faire à l'intérieur de chaque ODD. Mais on ne pourra laisser de côté un sujet s'ils sont votés ainsi. Aux élus de définir l'ambition de ODD qu'ils veulent mettre en place.

Explication de chaque ODD par M. Stéphane ENTÈME :

Domaine SOCIAL :

1- Former les associations Monniéroises à l'utilisation des moyens de secours :

Il ne s'agit pas uniquement de faire des formations premiers secours (qui ont d'ailleurs déjà été proposées sans trop de succès par le conseil municipal précédent). Il faudrait que chaque association puisse participer à des temps de formation sur plusieurs sujets qui touchent les moyens de secours (extincteurs, panneaux d'évacuation...). M. Pascal BOUTON pense que les agents/élus pourraient être associés à ces formations. La commune sera moteur et proposera ces formations aux associations et viendra qui veut (organiser, proposer, réserver des salles, faire la communication...). Mme Sylvie CHATELLIER se fait confirmer que ces formations seront délivrées par des personnes compétentes (pompiers par exemple). M. Stéphane ENTÈME confirme que ces formations seront faites par des professionnels et qu'elles devront donc être budgétisées sur 2024.

2- Élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de formation pour les agents

M. Stéphane ENTÈME explique que lors des entretiens annuels, les agents ont laissé remonter des remarques qui laissent à penser qu'il y a des besoins en formation pour les équipes. L'idée est donc d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de formation, un véritable programme, qui permette que tous les agents montent en compétence dans leur fonction.

M. Rodolphe BORRÉ trouve qu'élaborer un plan de formation pour tous les agents est un gros travail. Il demande si tous les agents seront concernés (titulaires et contractuels ?) et surtout quel moyen financier sera associé. Aux élus de définir l'ambition de l'ODD qu'ils veulent mettre en place (Cette année on peut noter que les titulaires)

M. Benoît COUTEAU propose de préciser « pluriannuel » à la proposition de base pour bien faire prendre conscience que tous les agents ne seront pas formés en 2023/2024 mais qu'un plan sera élaboré.

Domaine ENVIRONNEMENT :

- 3- Étudier la faisabilité du déploiement de panneaux photovoltaïques et/ou thermiques sur l'école 3M, l'espace culturel, l'espace polyvalent, la salle de sport et l'église et mettre en œuvre les études nécessaires à son déploiement.

Sur les bâtiments cités, l'idée serait d'y installer des panneaux photovoltaïques ou de faire de la production d'eau chaude pour la salle de sport. Pour rappel, le curé de la paroisse est d'accord pour que des panneaux photovoltaïques soient installés sur le toit de l'église. Le ComCo EPI ne pourra faire tous ces travaux en une année. A minima, il faudra voir comment atteindre cet objectif et qui va prendre en charge (La commune, un développeur, un réseau citoyen ?). Il y aura forcément des études à faire. La municipalité peut commencer ce chantier. Le ComCo EPI aura répondu à l'ODD si fin 2024 une planification d'installation de panneaux photovoltaïques sur tous ces bâtiments est présenté. Il n'est pas demandé d'installer tous les panneaux pour cette échéance.

- 4- Élaborer et engager le programme communal pluriannuel de plantations d'arbres.

Ce travail a été commencé par les ComCo CVE et RSO. Il faudrait donc apporter de la fraîcheur non seulement dans le bourg mais dans tous les espaces ou cela peut s'avérer utile. Les îlots de fraîcheur pourraient très bien être prévus et installés dans les villages.

Domaine ÉCONOMIQUE :

- 5- Définir et mettre en œuvre un tableau d'indicateurs (fonctionnement et investissement)

Cette action pourrait améliorer le pilotage des finances de la commune (mesurer les progressions). M. Rodolphe BORRÉ craint que cet ODD soit difficile à atteindre car ces indicateurs sont en travaux par le ComCo FPRH depuis longtemps et on ne maîtrise pas suffisamment notre outil informatique comptable ; on doute de la véracité des informations. Mais il est d'accord pour présenter quelque chose au plus tôt (début 2024 ?).

- 6- Préparer le BP n+1 pour validation à la séance du conseil de février.

Actuellement le BP est validé en avril, un trimestre s'est déjà écoulé. C'est donc compliqué en termes de suivi pour les élus mais aussi pour la comptabilité. Cela implique que les coprésidents de ComCo devront élaborer leur budget dès la fin de l'année en cours. La cadence va être plus élevée que les années précédentes.

Le 11 janvier 2024, le ComCo FPRH présentera l'année 2023.

Le 25 janvier 2024, le projet 2024 sera présenté en conseil et on votera le CA 2023 (si tout est ok en comptabilité).

Le 8 février le BP 2024 pourra être voté.

Domaine TERRITORIAL :

- 7- Construire et planifier le schéma vélo communal pour relier les villages au bourg.

L'objectif est de relier chaque village au bourg aisément par un circuit sécurisé pour les vélos. Les tracés au sol ne seront pas faits en fin d'année mais on saura comment on veut orchestrer notre schéma vélo. En 2025, on pourra rentrer dans l'opérationnel. Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE précise qu'il va falloir motiver l'Agglo et le département pour nous aider.

- 8- Organiser une fête de printemps pour promouvoir la démocratie participative, entre autres.

Comme il a été initié cette année, il faudrait trouver un certain nombre d'événements qui pourrait être proposés lors d'une fête de printemps pour motiver les Monniérois à accompagner les élus à travers les ComCo. Chaque élu pourra proposer quelque chose (accueil des nouveaux arrivants, le repas des aînés, concours des vins, etc....)

Domaine GOUVERNANCE :

- 9- Identifier et gérer les chevauchements entre chaque ComCo

Il a plusieurs fois été constaté qu'il est difficile de définir quel ComCo pilote un projet. Dans certain cas, un ComCo dédié peut être créé (pôle santé).

10- Définir une méthode de transmission de l'information agents-élus, élus-élus et Monniérois impliqués.

Le partage de l'information est parfois compliqué. Ce travail sera certainement à faire par le ComCo ACI et le concours de M. Rodolphe BORRÉ pour la mise en place d'outils qui pourrait aider à ce manque de communication récurrent. Les Monniérois impliqués demandent régulièrement à lire le compte rendu des autres ComCo.

Un membre du ComCo RSO trouverait bien de trouver un lieu sur la commune qui permettrait de fédérer les habitants autour de tous ces ODD. Les Yolais sont proposés ; c'est à réfléchir.

11- Améliorer les moyens d'échange avec les Monniérois

M. Pascal BOUTON suggère d'ajouter ce 11^{ème} ODD car ce souci est lui aussi récurrent. Il faut que ces ODD permettent de nous améliorer.

Plusieurs autres élus approuvent cette demande. Il est donc décidé d'ajouter ce 11^{ème} ODD malgré l'absence de Mme Linda GABORIAU (ComCo ACI) qui devra travailler sur ce sujet. Malgré les moyens mis en œuvre par la commune pour communiquer, certains Monniérois posent régulièrement des questions. Face à ce constat qu'est-il possible de faire ? Comment faire pour que les Monniérois viennent chercher les informations dont ils ont besoin ?

Responsabilité dans le domaine social	1. Former les associations Monniéroises à l'utilisation des moyens de secours
	2. Élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de formation pour les agents
Responsabilité dans le domaine environnemental	3. Mettre en œuvre le programme de panneaux photovoltaïques et/ou thermiques sur l'école 3M, l'Espace Culturel, l'Espace Polyvalent, la salle de Sports et l'Église
	4. Élaborer et engager le programme communal de plantations d'arbres
Responsabilité dans le domaine économique	5. Définir et mettre en œuvre un tableau d'indicateurs (fonctionnement & investissement)
	6. Préparer le BP n+1 pour validation à la séance du conseil de Février
Responsabilité dans le domaine territorial	7. Contruire et planifier le schéma vélo communal pour relier les villages au bourg
	8. Organiser une fête de Printemps pour promouvoir la démocratie participative, entre autres
Responsabilité dans le domaine de la gouvernance	9. Identifier et gérer les chevauchements entre chaque ComCo
	10. Définir une méthode de transmission de l'information agents-élus, élus-élus & Monniérois impliqués
	11. Améliorer les moyens d'échanges avec les Monniérois

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur l'acceptation de ces 11 ODD Monniérois pour 2023/2024

Le conseil valide à l'unanimité les 11 ODD Monniérois pour 2023/2024.

4. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune

M. Pascal BOUTON indique que la réunion précédente avait été repoussée et elle aura lieu mardi prochain, soit le 17/10/2023 (le matin).

Il y a eu une réunion du SCOT le 11/10 à laquelle plusieurs élus ont assisté. Il a été rappelé à cette réunion que la commune de Monnières pourrait encore s'étendre sur 3.5 ha mais à condition que le projet du SCOT soit validé par toutes les communes de l'Agglo. Personne n'est donc sûr des données présentées ce soir-là ; serait-ce le projet final ?

M. Pascal BOUTON propose d'avancer sur notre PLU avec cette donnée car il faut bien que Monnières avance. M. Benoît COUTEAU confirme qu'il est d'accord avec l'accélération sur notre PLU.

M. Benoît COUTEAU rappelle que jeudi 19 octobre une conférence des élus est organisée Salle Évasion à Monnières. Tous les élus du territoire sont invités pour écouter l'avancement du SCOT. M Le maire aimerait que les élus qui ne

peuvent pas aller aux réunions du SCOT en semaine puissent y être. Plusieurs élus ont déjà des ComCo de prévu (pôle santé, FPRH...). À voir ceux qui peuvent être décalés.

M. Stéphane ENTÈME insiste sur l'importance que les élus y aillent car c'est l'avenir de la commune qui est discuté. Le sujet est très complexe et c'est important que chaque élu s'approprie ce sujet qui n'est simple à comprendre de prime abord.

5. Pôle santé

Mme Françoise MÉNARD présente les instances de travail qui ont été préparées pour l'avancement du projet pôle santé.

Composition des équipes pour le suivi du projet :

- Comité Technique (CoTech) :
Constance, Françoise, Pascal, Christian, Marie-Lou, Jean Williamson et Marie-Thé Laine (2 monniérois impliqués), un agent référent (Benoît suivant nécessité).
- Comité de pilotage (CoPil) :
CoTech + Benoît, Stéphane, Rodolphe, Viviane M, Damien S, Isabelle C (3 monniérois impliqués).
- Comco Pôle Santé :
COPIL + les praticiens (Doc F Carton, B Siboulet, les 3 infirmières, le kiné Gaëtan Lacoste, l'ostéo Eliot Fée, le pédicure/podologue Florian Hubert, l'orthophoniste Camille Rousseau, la sage-femme Florence Pineau, la psychologue Lucile David) et les élus qui le souhaitent.

Le critère du délai est vraiment important sur ce dossier. Les Monniérois et les praticiens attendent le projet. Le calendrier va donc être soutenu. Les instances devront tenir compte des dates de conseils municipaux pour faire passer les délibérations quand ça sera nécessaire pour ne pas perdre trop de temps. Une première réunion avec le programmiste a déjà eu lieu.

Il va être proposé à M. Jean WILLIAMSON d'être co-président du ComCo Pôle santé. Ce ComCo dédié sera particulier car il sera piloté par une élue, Mme Françoise Ménard, un Monniérois impliqué, M. Jean WILLIAMSON, s'il accepte et un agent, Mme Constance SOUCHÉ-MARIE.

Il est proposé au conseil de délibérer sur la validation des instances de travail qui ont été préparées pour l'avancement du projet pôle santé.

Le conseil valide à l'unanimité l'organisation proposée pour la gestion de l'avancement pôle santé.

6. Des commerces à Monnières

Un stagiaire en BTS DATR (Développement et Animation des Territoires Ruraux) va commencer un stage (rémunéré) par intermittence pour un an à la mairie de Monnières à compter du 9 octobre 2023.

Ses missions seront centrées sur la dynamisation commerciale de la commune avec notamment :

- Élaboration et déploiement d'une enquête de définition des besoins pour cibler les types de commerces souhaités par les monniérois et les passants.
- Recherche d'acteurs susceptibles d'être intéressés par cette dynamisation commerciale.

Il a déjà commencé à travailler en analysant les réponses de l'enquête qui avait été faite par Mme Constance SOUCHÉ-MARIE. Il a envoyé une liste aux Monniérois qui seraient intéressés pour intégrer les ComCo. M. Rodolphe BORRÉ est gêné de faire appel à des personnes qui ont proposé leur aide il y a déjà 10 mois. Il trouve dommage que les ComCo n'aient pas eu l'information avant.

7. Nettoyage de l'église

M. Christian MAILLARD explique que la place de l'église va être refaite et en parallèle l'objectif est de faire repeindre les façades qui l'entourent, par les propriétaires. Ce réaménagement est pour le ComCo EPI l'occasion de ravalier l'église.

Deux devis ont été étudiés par le ComCo EPI. Les professionnels ne pensent pas que peindre n'est pas une bonne idée. La peinture a une particularité d'empêcher l'eau de sortir du mur quand elle est y est entrée par une fissure bien que les peintres disent le contraire.

Une première entreprise propose de nettoyer l'église au laveur haute pression pour une valeur TTC de 17 448 euros ; ce qui semble agressif pour les enduits pour les membres du ComCo. Une deuxième entreprise propose de nettoyer avec une laveur basse pression vapeur qui serait beaucoup plus adapté pour les murs selon le ComCo EPI pour 24 553.35 euros. De plus, cette dernière fait des reprises d'enduit si nécessaire.

M. Pascal BOUTON demande s'il a été envisagé de nettoyer la toiture. Il craint que la pluie fasse des « coulures sales » sur les murs propres. Il est donc proposé au ComCo EPI de voir ce sujet.

La peinture des portes n'est pas comptée dans le devis. Un devis sera demandé à suivre.

M. Rodolphe BORRÉ s'inquiète du budget de cette dépense. Mais M. Le maire confirme qu'il a bien été prévu un montant de 65 000 euros sur l'article concerné.

M. Benoît COUTEAU rappelle que malgré le vote il est tout à fait possible de payer moins cher que ce montant après négociation avec l'entreprise.

Il est proposé au conseil municipal de valider le nettoyage de l'église sans la peinture.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le nettoyage de l'église sans la peinture

Et

Il est proposé de valider le devis de 24 553.35 euros TTC pour le nettoyage de l'église.

Le conseil municipal valide à l'unanimité avec une abstention de M. BORRÉ Rodolphe, le devis de 24 533.35 euros TTC pour le nettoyage de l'église

8. Maison « rue de l'église » réflexion sur son devenir

La maison rue de l'église appartenant à la commune (anciennement BROCHARD), n'a plus vocation à devenir la maison paroissiale. Sa vente a donc été proposée lors du conseil municipal de septembre. Pour rappel, pour montrer l'exemple sur la colorisation des façades de la place de l'église, il est acté de peindre les façades de cette maison. Le devis le moins cher pour la peinture est de 3 154 euros TTC. En revanche, il n'y aura pas de travaux faits à l'intérieur.

Mme Sylvie CHATELLIER trouve dommage de peindre car si les acheteurs veulent faire des fenêtres ou autre, la peinture n'aura pas trop d'intérêt. Mais M. Le Maire rappelle que la peindre a déjà été acté et qu'à ce jour il est proposé de la vendre. Les domaines ont estimé cette maison entre 71 000 et 95 000 euros. Le bien communal doit être vendu dans cette fourchette. Le prix sera vu par la suite.

M. Stéphane ENTÈME rappelle à Mme Sylvie CHATELLIER, qui s'interroge comment cette maison était propriété de la commune, qu'elle avait été achetée pour pouvoir en casser une partie pour prévoir l'élargissement de la route derrière l'église pour la mettre en double sens.

M. Pascal BOUTON rappelle que cette maison n'a pas de places de stationnement. M. Benoît COUTEAU demande que le ComCo UAP étudie la possibilité de déclasser une partie de domaine public le long de la rue de la poste pour créer 1 place de parking a minima, 2 idéalement qui seraient vendues avec la maison. La commune serait ainsi exemplaire sur ce sujet.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la vente de ce bien immobilier.

Après avoir délibéré le conseil vote avec 14 voix pour et 2 abstentions de Mme Magalie RAVELEAU DUAUT et Mme Sylvie CHATELLIER la mise en vente de cette maison.



9. Emplacement et devenir du modulaire

Avec le déménagement dans la nouvelle école, le modulaire qui servait de salle de classe complémentaire n'est plus utilisé. Le ComCo EPI va nous donner les contraintes techniques et financières en vue de son éventuel déplacement.

Il a été convenu lors du précédent conseil municipal de laisser la possibilité aux ComCo qui le souhaitent de proposer une / des utilisation(s) et un emplacement. Le conseil municipal délibèrera ensuite sur la solution à retenir, lors du prochain conseil municipal.

Mme Françoise MÉNARD rappelle que ce sujet devait être discuté en bureau municipal pour partager les différentes solutions proposées par les différents ComCo. À ce jour ça n'a pas été fait. Vu que le vote définitif est prévu au prochain conseil, il n'est pas encore trop tard pour partager les idées.

De plus M. Christian MAILLARD a des informations de tarif à communiquer au sujet du déplacement du modulaire s'il devait être déplacé ou de son prix de vente si la décision de le vendre était prise par le conseil.

DÉPART DE Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (sans pouvoir).

M. Christian MAILLARD explique que ce modulaire de 60m² a été acheté en 2016 pour 33 720 euros TTC d'occasion. Il avait été installé au départ près du pôle enfance puis a été déplacé sur le parking près de l'école des 3 moulins pour un montant de 4 700 euros. La société COUGNAUD qui avait vendu ce modulaire ne fait plus leur déplacement mais est en mesure de communiquer un nom d'entreprise qui le ferait pour environ 3 000 euros. Ni la société COUGNAUD, ni cette autre entreprise ne seraient intéressées pour l'acheter d'occasion. Mais ils peuvent éventuellement aider la commune à trouver un acheteur.

Si ce modulaire est conservé il y aura des travaux d'isolation extérieur à faire car il n'est pas isolé et le chauffer est compliqué avec les vieux radiateurs électriques dit « grille-pain ». M. Benoît COUTEAU est d'accord sur ces travaux uniquement s'il est trouvé une utilité durable à ce modulaire.

Le ComCo ASC a eu un échange avec des associations au sujet de ce modulaire.

- ✓ Le karaté serait intéressé, pour ne plus à avoir à ôter leur tapis en fonction des évènements de la salle Évasion. Il serait peut-être même possible de mutualiser avec d'autres associations qui utilisent des tapis (gym, yoga...). Le modulaire pourrait rester à sa place actuelle. Il faudrait peut-être l'habiller en paysageant autour. L'accès aux sanitaires de la salle de sport peut être envisagé. De plus les sportifs pourraient se garer sur le parking. Mme Françoise MÉNARD ajoute qu'il faudra faire confirmer la hauteur du modulaire au karaté car il n'est pas très haut et ça semblait leur poser problème dans leurs exercices.
- ✓ Histoire de parents pourrait aussi être intéressé mais il faudrait rapprocher le modulaire près de la salle Evasion pour avoir accès aux toilettes publiques du passage « Guy Blanchard ». M. Christian MAILLARD ajoute que pour installer le modulaire près des places handicapées de la salle Évasion il faudrait ajouter 5 000 euros de terrassement au déplacement.
- ✓ Les passeurs de la mémoire proposent de faire stocker le matériel de l'association de peinture dans ce modulaire pour libérer l'espace de la bibliothèque. Il a été contrôlé qu'il serait possible d'installer le modulaire dans le prolongement de la cuisine de la salle du Gai Savoir et il n'y aurait pas besoin d'effectuer les travaux d'isolation. Les passeurs de la mémoire pourraient ainsi stocker ou exposer leurs documents plus aisément dans l'espace du Gai savoir.

M. Rodolphe BORRÉ trouve très onéreux le prix du déplacement.

Le ComCo ASP a aussi pensé que ce modulaire pourrait servir à un médecin ou une autre profession médicale qui arriverait subitement. Cette idée semble peu concrète.

Le ComCo VET envisage d'en faire un modulaire commercial avant d'avoir un local « en dur ». M. Vincent CAILLÉ dit qu'il faudrait voir avec des maraîchers ou autres pour leur proposer de venir vendre leur marchandise à Monnières. L'idée n'est pas d'en faire un magasin mais plutôt un dépôt, un point de vente.... Il faudrait trouver des vendeurs. M. Vincent CAILLÉ pense qu'en installant ce modulaire devant la mairie, ça permettrait aux gens de s'habituer à une animation commerciale à cet endroit du bourg.

M. Benoît COUTEAU conclut que pour lui, les idées du karaté et d'un dépôt de vente seraient à travailler. D'autres idées sont possibles d'ici le 9 novembre.

Il est possible d'organiser des essais. Ce modulaire sera à utiliser mais ce n'est pas urgent. Au prix du déplacement, il faut bien réfléchir. Et en fonction de l'utilisation, les travaux d'isolation seront différents, c'est à anticiper avant l'hiver. Le ComCo CVE va proposer des plans d'aménagement paysager pour ce modulaire s'il reste à sa place.

10. Ballon d'eau chaude et récupération eau de pluie vestiaire foot

M. Christian MAILLARD expose que le ballon d'eau chaude des vestiaires du foot est HS.

Aujourd'hui le ballon en place fait 1000 litres. Le ComCo EPI a fait faire des devis pour un ballon équivalent ainsi qu'un ballon de 750 litres ; Il s'avère que celui de 750 est plus cher ! Un membre du ComCo EPI, plombier de métier conseille un bac inox plutôt que du thermo laqué. Auquel cas, le bac inox posé coûterait environ 8 400 euros. La version avec pompe à chaleur serait à 17 000 euros.

Plusieurs élus pensent qu'il faudrait étudier la consommation des différentes propositions avec peut-être l'aide de Gaëtan BOSSIS. Peut-être même installer des limiteurs de pression ou autre pour limiter la consommation d'eau chaude. Effectivement quand plusieurs équipes jouent à domicile le ballon d'eau chaude est mis en marche forcée d'eau chaude qui doit consommer énormément. Il existe peut-être une solution pour limiter le temps des douches...

Le président du club de foot aimerait bien que ces travaux soient faits pour le mois de novembre. Le ComCo EPI est au courant de cette panne depuis le printemps.

Par ailleurs, il est un peu difficile de gérer la gestion du terrain en mai/juin car les pelouses ne sont pas arrosées. M. Christian MAILLARD va se renseigner sur la quantité d'eau nécessaire à l'arrosage pour vérifier si la récupération des eaux de la toiture des vestiaires peut être la solution.

Qui plus est, le robot de tonte qui pratique le mulching permettra de garder une pelouse plus belle.

Il n'y a pas besoin de vote. Le ComCo EPI va s'occuper de ce sujet car il est impératif de réaliser ces travaux au plus vite.

11. Fresques urbaines

Les murs aveugles de la commune ou même certains murs de privés qui donnent sur l'espace public pourraient être égayés qualitativement.

M. Christian MAILLARD a essayé de joindre le propriétaire du mur adjacent à celui de la commune rue de la poste où est envisagé une fresque urbaine car il serait préférable que tout le mur soit peint mais pour le moment cette personne n'a pas rappelé.

Mme Hélène QUÉMÉRÉ a contacté Fabien BONHOMMET, responsable du foyer des jeunes. Il serait tout à fait d'accord de porter ce projet et de mener à bien ce street art. Un artiste pourrait les épauler, les parrainer, les aider. M. Rodolphe BORRÉ pense qu'il faut faire une belle peinture. Il faudrait même identifier d'autres murs à peindre ainsi dans le bourg. Doit-il être défini un thème communal ?

Ce sujet est donc porté par les ComCo EPI et EJE ; les élus en charge de ces ComCo donneront des informations plus précises dès que ça sera plus avancé.

12. Régularisation GIRAUD – ancienne mairie

Le 21/01/2016, il a été voté l'achat du site du Pampre d'or à la famille GIRAUD pour créer un espace polyvalent et un lotissement. Dans la même période, il a aussi été validé de vendre l'ancienne mairie et la salle Jehan MESCHINOT. Si ces deux salles étaient vendues en 2 lots il fallait anticiper un passage pour l'accès à la salle depuis la départementale. Il fallait un passage de 4m qui a été créé en achetant une bande de terre à la famille GIRAUD le long de ces deux bâtisses (compris dans la négociation du lot Pampre d'Or, sans augmentation du prix). M. Benoît COUTEAU explique qu'un mur a été validé par la commune le long de ce chemin entre la famille GIRAUD et l'ancienne mairie (en violet sur le plan) en remplacement du muret existant qui serait détruit.

Après l'acquisition de l'espace parking par la commune et l'abattage d'une haie de tuyas qui se trouvait sur la partie de parcelle cédée à la commune, la famille GIRAUD a demandé de réaliser une clôture aux frais de la commune.

L'historique entre la famille GIRAUD et la commune de Monnières a été rappelé lors du précédent conseil municipal ainsi que dans le paragraphe précédent.

Cette délibération n'a pas été rédigée dans le mandat précédent alors que la promesse a été faite oralement.

Il est demandé au conseil municipal de valider par une délibération l'engagement de réaliser une clôture entre la propriété Giraud et la bande de terrain communal jouxtant ladite propriété privée.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide avec 15 voix pour et une abstention de Mme Sylvie CHATELLIER la réalisation d'une clôture entre la propriété Giraud et la bande de terrain communal jouxtant ladite propriété privée (signifié en violet sur le plan ci-contre).



13. Vidéo protection

Le ComCo CVE propose d'investir dans des caméras de vidéoprotection pour tenter de faire diminuer les incivilités à l'étang des tuileries.

Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE explique que pour le moment il n'y a pas assez d'informations pour avancer sur ce dossier.

Pour le moment, c'était une information, on verra sur l'année 2024 ce qui sera décidé après que le ComCo CVE aura travaillé le sujet.

14. Temps de travail des ATSEM

Avec le changement de locaux, et la mise à jour des missions des ATSEM, leur semaine de travail type s'est vu modifiée.

Pour que les ATSEM puissent accomplir leurs missions correctement, il a été proposé au conseil municipal du 6 juillet 2023, d'augmenter le temps de travail de deux ATSEM de 3 h par semaine en modifiant leur contrat de 27 h semaine par un contrat de 30 h. Une demande de modification de la durée hebdomadaire des ATSEM a été faite auprès du CST (comité social territorial) du CDG44. Un avis favorable a été rendu le 29 septembre 2023. Il est donc maintenant possible de délibérer sur le sujet.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le temps de travail des ATSEM.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité avec une abstention l'augmentation du temps de travail de 3h par semaine aux 2 ATSEM de l'école 3 moulins.

15. Cour de l'école : jeux pour enfants

Pour l'aménagement de la cour de l'école des devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées et il est proposé d'installer un bac à sable, un toboggan pour les petits et un toboggan dans le talus pour le plus grands.

Hélène QUÉMÉRÉ présente pour information les jeux prévus pour l'école. M. Le Maire propose d'amener le ComCo EJE sur la voie de la modération des coûts des jeux pour l'école. Le budget semble aujourd'hui exorbitant.

Un vote sera prévu au conseil prochain avec des devis à l'appui et l'avis du ComCo EJE.

16. Questions diverses

- ✓ Mme Françoise MÉNARD présente la semaine bleue et surtout le film qui sera présenté au Connétable à Clisson.

Cette information est passée par le site de la mairie, sur la page facebook mais vu le public visé il est possible aux personnes de s'inscrire en mairie et un co-voiturage pourra être organisé.



- ✓ M. Benoît COUTEAU propose le RDV du bureau municipal de lundi 16 octobre à 18h45 aux ateliers municipaux. L'objectif est de mesurer le travail qui a été fait par les agents pour le rangement et prendre des décisions sur les ressources qui ont été accumulées au fil du temps. Faut-il les vendre, les donner ou les utiliser ?
- ✓ M. Christian MAILLARD relate que le scooter de la personne qui fait le ménage à l'école des 3 moulins a été vandalisé pendant qu'il travaillait. Il était garé sur le parking du lotissement du Pampre d'Or. Dorénavant il se garera dans la cour de l'école puisqu'il n'y a plus d'enfants quand il arrive.

DÉLIBÉRATION EXCEPTIONNELLE

Après avoir sollicité les élus qui l'ont accepté à l'unanimité, M le maire propose une délibération supplémentaire au Conseil concernant les indemnités d'élus.

Au printemps Mme Sylvie CHATELLIER avait eu ses indemnités suspendues lors de son absence volontaire et personnelle.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la reprise des indemnités de Mme Sylvie CHATELLIER à partir de son retour au 1^{er} octobre 2023

Fin du conseil 23h00

Le secrétaire de séance
Richard LOPEZ

Le Maire
Benoît COUTEAU